

Compte rendu – Session de travail du mardi 19 décembre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 19 décembre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 5 décembre 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 5 décembre 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 12, 18, 19, 25 et 26, 27, 32, 39, 45 et 48 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 4, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi, au PTI, le montant était de 14,6 millions \$ et que le règlement d'emprunt est maintenant de 16 millions \$. M. Robert Dussault explique que la Ville est aux prises avec une augmentation des coûts des travaux et que les frais de contingence sont aussi élevés. Il ajoute que les travaux se feront sur 750 m au lieu d'un kilomètre et qu'il est souhaité que la Ville puisse profiter de programmes pour diminuer les coûts.

Au point 12, M. Pierre-Luc Fortin remarque que la modification a été faite. Il affirme cependant que la fermeture des fêtes des bibliothèques a été annoncée alors qu'il n'y a eu aucune résolution du conseil à cet effet. Pourtant, lorsqu'une fermeture a des répercussions sur le niveau de service, la décision doit relever du conseil. Mme Cynthia Simard répond que la première annonce a eu lieu l'an dernier dans la foulée des coupes budgétaires et que la décision a été confirmée par les bibliothèques récemment. Mme Nancy Kukovica précise que cette fermeture des bibliothèques s'inscrit dans l'exercice budgétaire 2023. Le conseil avait demandé une réduction de services dans les bibliothèques, et trois secteurs ont été touchés : le développement des collections, les animations et la fermeture du temps des fêtes. Cette période a été choisie en raison de la baisse d'achalandage et de la possibilité d'offrir des congés au personnel. Cette proposition avait été adoptée. Mme Geneviève Auclair affirme se souvenir de cette décision et demande s'il est possible de garder la bibliothèque Gatien-Lapointe (BGL) ouverte. Mme Kukovica répond que BGL ouvrira ses portes le 3 janvier alors que les autres bibliothèques le feront le 6 janvier et qu'il est trop tard pour modifier le plan de match cette année. Elle précise que les services numériques seront toujours accessibles, que la durée des prêts a été allongée et que les chutes à livres seront ouvertes. Mme Auclair demande si dans les grandes villes, toutes les bibliothèques sont ouvertes, sauf à Trois-Rivières. Mme Kukovica répond que les bibliothèques de Montréal seront ouvertes deux journées entre Noël et le Jour de l'an. Elle ajoute qu'il faut se rappeler l'exercice financier difficile de l'an dernier et des services qui avaient été ciblés pour des coupes, dont les bibliothèques. La décision qui a été prise est celle qui a le moins de répercussions sur la population. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme que cette fermeture n'a pas été présentée dans une chaîne de services et qu'il s'agit d'une décision administrative. De plus, les patinoires ne seront vraisemblablement pas ouvertes pendant les fêtes et il n'y aura pas d'autres endroits de loisirs ouverts. M. Fortin répète que la décision de réduire le service pendant le temps des fêtes n'a pas été prise par le conseil. Il ajoute que le conseil s'apprête à adopter un règlement qui n'est pas conforme à la réalité et qu'une résolution du conseil aurait dû être adoptée. M^e Yolaine Tremblay déposera une résolution en Affaires nouvelles faisant état des journées de fermeture des bibliothèques cette année. M^e François Bélisle demande qu'il soit précisé dans la résolution que la situation sera revue pour l'an prochain.

Au point 18, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il y a une coquille concernant les panneaux de virage à droite avec des heures. Elle croit se souvenir que ces panneaux indiquent maintenant une interdiction 24 heures par jour et non plus de 7 h à 22 h. M. Pierre Montreuil répond que selon Mme Sonia-Karine Larocque, les panneaux indiqueront si l'interdiction est en tout temps ou à certaines heures seulement.

Au point 19, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande pourquoi certains tarifs sont gelés. M^e Annie Pagé répond qu'une analyse globale a été faite et présentée à la Commission sur les ressources humaines et les finances. Elle explique que le gel tarifaire permet à la Ville d'être cohérente avec son règlement de tarification afin de ne pas tarifier plus de 75 % du coût réel ou de la juste valeur marchande.

Aux points 25 et 26, M. Pierre-Luc Fortin affirme que le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 août 2022 et que des modifications ont été apportées au projet depuis (par exemple, stationnement souterrain) et qu'il aurait peut-être fallu faire une nouvelle présentation globale du projet. M. Marc-André Godin répond qu'un des points porte sur le morçèlement et que l'autre, le PPCMOI, a été présenté à deux reprises au CCU et que le projet a obtenu l'aval des architectes de la Ville. M. Fortin revient sur le fait que des modifications ont été apportées entre la présentation au CCU et ce qui est maintenant présenté. M. Godin se dit étonné parce que lorsqu'un dossier est recommandé par le CCU, une résolution est adoptée par le conseil. Plus tard durant la session de travail, M. Godin annonce qu'il n'y a pas eu de modification par rapport à la gestion du stationnement et que la modification présentée porte sur le retrait du bâtiment par rapport à la rue Bonaventure.

Au point 27, Mme Pascale Albernhe-Lahaie rappelle que lorsque la Ville a signé la lettre d'appui pour le gymnase, le projet comprenait une toiture végétalisée, afin d'aider la collectivité. Elle constate que les deux projets ont été diminués par manque de financement (deuxième bassin de la piscine du Cégep et toiture végétalisée du Séminaire). Elle demande ce que peut faire la Ville avec des projets de ce genre. M. Pierre-Luc Fortin quitte la salle de réunion pour la suite de la discussion. M. Jean Lamarche répond que dans le nouveau projet, il y a une obligation d'avoir une lettre d'appui de la Ville et de représentants et représentantes de la communauté (organismes). Mme Albernhe-Lahaie rappelle que deux projets ont été amputés. M. Daniel Cournoyer indique que la question a été posée au CCU et que la réponse reçue était que le coût des projets avait augmenté.

Au point 32, M. Pierre-Luc Fortin signale que le prix de vente est de 1,20 \$ le pied carré et que, selon lui, ce prix n'a aucun sens. M^e Yolaine Tremblay répond que les tarifs sont fixés par la grille tarifaire d'IDÉTR et que, dans un parc industriel, la Ville peut vendre un terrain sous la valeur marchande pourvu qu'elle couvre ses frais. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme elle aussi que le prix de vente est bas et demande pourquoi le plan de morçèlement a été adopté par le comité exécutif. M^e Tremblay explique que lorsqu'il y a une division de lots, un plan

d'arpentage est fait. Un dépôt de lot est ensuite fait au comité exécutif. M. Robert Dussault précise que les discussions ont été menées avec une entreprise il y a déjà quelque temps et qu'il s'agit du taux qui avait été consenti dans la résolution passée le 17 octobre 2023. L'entreprise qui achète le terrain est maintenant une compagnie à numéro, mais le taux reste le même. De plus, un gain est fait quant à l'occupation du sol qui passe de 20 % à 30 %.

Au point 39, M. Pierre-Luc Fortin affirme que des organismes attendent d'être admis sous conditions. Il demande pourquoi ne pas attendre qu'ils satisfassent aux conditions avant de les admettre et si les conditions sont trop lourdes. M^e Annie Pagé explique que les organismes sont admis et qu'ils doivent présenter une politique de saine gestion financière dans les quatre-vingt-dix jours de la tenue de leur assemblée générale annuelle. M. René Martin ajoute que la politique d'admissibilité sera bientôt révisée pour alléger cette lourdeur administrative.

Au point 45, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si un compte spécial est créé à même les excédents de la Ville pour payer les travaux spéciaux, ce qui revient à faire une ponction de 1,5 million \$ dans les excédents. M^e Annie Pagé répond qu'une enveloppe de 1,5 million \$ est créée pour les travaux spéciaux dans laquelle la Ville ira piger pour payer des travaux non récurrents. M. François Vaillancourt précise que lorsque la Ville finance des projets non récurrents, une reddition de comptes est faite au comité finances. Mme Cindy Savard Tremblay ajoute que dorénavant, la Ville doit se conformer aux règles comptables du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la demande de ses auditrices et auditeurs. C'est la première fois que les membres du conseil voient passer ce type de résolution, car la Ville doit se conformer aux règles avant le 31 décembre 2023. La mécanique est la même que par les années passées, mais une somme doit être réservée au budget 2024.

Au point 48, M. Dany Carpentier demande s'il est possible de déposer le registre plus tard qu'à la séance du soir. M^e Yolaine Tremblay répond que la date légale pour la déclaration est trente jours de la réception de l'avantage.

M^e François Bélisle annonce qu'il demandera le vote aux points 11 et 15 de l'ordre du jour de la séance publique.

M. Dany Carpentier souhaite déposer une résolution concernant un plan d'intervention public en matière de gestion des eaux pluviales. En effet, M. Carpentier souhaite répondre publiquement à une question posée par un citoyen à une séance du conseil au sujet d'un moratoire. M. François Vaillancourt affirme que le synchronisme est parfait en raison des événements qui se sont produits depuis vingt-quatre heures. Il ajoute qu'il faut trouver des actions rapides afin de régler la situation et que le projet a été bonifié. M^e Yolaine Tremblay partage la résolution et propose, si les membres du conseil sont d'accord, de la déposer en Affaires nouvelles dans Instances sans papier. M. Carpentier affirme que la résolution lui convient et souhaite qu'un programme d'aide soit créé en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux. Il demande si la Ville peut accompagner ses citoyennes et citoyens dans une démarche comme celle-là. Mme Maryse Bellemare croit que la Ville peut offrir un accompagnement une fois qu'un programme est mis en place, comme cela a été le cas pour la pyrrhotite. M. Jean Lamarche indique que toutes les personnes touchées par ces pluies diluviennes n'ont pas travaillé la veille parce qu'elles ont surveillé leurs pompes et qu'il faut que cette situation prenne fin. Il a parlé à M. Jean Boulet à ce sujet et affirme que s'il y a un leadership à assumer, il revient au conseil de l'assumer pour qu'au prochain PTI, ce projet soit le premier sur la liste. Les membres du conseil discutent de l'aide qui pourrait être offerte, du plan d'action à bonifier, des étapes à suivre dans ce dossier et de l'appui recherché par les citoyennes et citoyens concernés.

Décision : Ajouter une résolution en Affaires nouvelles faisant état des journées de fermeture des bibliothèques de la Ville de Trois-Rivières. Ajouter une résolution en Affaires nouvelles concernant un plan d'intervention public en matière de gestion des eaux pluviales.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives

Échéancier / suivi : Séance du 19 décembre 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre-Luc Fortin quitte la session de travail à 13 h 35 et revient à 13 h 39.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point des élues et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin énonce les sujets discutés à la dernière réunion du comité : révision de la politique d'admissibilité des organismes, centrale d'équipement accessible au parc Lambert, état de situation du projet d'aménagement de l'aire écologique des Berges, accès à la piscine de l'UQTR et ouverture de la piscine du parc de l'Exposition à l'été 2024. Des travaux de peinture devront être effectués cette année et retarderont l'ouverture de la piscine d'un mois. Elle sera fermée en 2025 et 2026 afin d'effectuer d'autres travaux importants qui permettront de conserver la taille du bassin actuel. M ^e Annie Pagé souhaite profiter de la plénière pour obtenir l'accord du conseil pour lancer un appel d'offres de 400 000 \$. Un vote indicatif est tenu, et un accord de principe est donné à la majorité des membres du conseil pour lancer l'appel d'offres.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet	<p>Demande de subvention / M. François Vaillancourt Le sujet sera discuté à huis clos.</p> <p>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / M. François Vaillancourt Aucun sujet n'est discuté.</p> <p>Points de la Direction générale (cohérence stratégique, varia, orientations sollicitées) / M. François Vaillancourt Aucun sujet n'est discuté.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	